

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 03/02/2021.

**Étaient présents** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MONTIGAUD Samuel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**Était absente excusée** : Mme JONQUA-Anne-Marie - (pouvoir pour Mme JONQUA-MARTIN Marylène)

**Était absente** : Néant

**Assistait** : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

**Secrétaire de séance** : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

### **OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19/01/2021**

Il est adopté à l'unanimité.

#### **Programme restauration de la continuité écologique du barrage d'Aubeterre-sur-Dronne**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune d'Aubeterre-sur-Dronne, propriétaire d'un ouvrage hydraulique sur la rivière Dronne est concernée par l'arrêté du 7 octobre 2013 au titre de l'article L.214-17-2 du code de l'environnement. Tous les propriétaires d'ouvrages hydrauliques ont pour obligation de rétablir la continuité écologique sur la rivière Dronne.

La commune souhaite restaurer la continuité écologique au droit du seuil gonflable qui permet de générer le plan d'eau de la base nautique communal implantée en amont. Compte tenu des usages associés au seuil, il apparaît que l'aménagement d'un dispositif de franchissement est nécessaire. La gestion du site est particulière. Le boudin gonflable présente une gestion en deux phases sur l'année (estivale et hivernale) induisant une cote de retenue variant jusqu'à 0.75 – 1.00 m (soit 40.75 à 41.75 m NGF).

La commune s'est engagée dans l'étude groupée de restauration de la continuité écologique sur l'axe "Dronne" portée par l'établissement public EPIDOR. Celui-ci a mandaté le bureau d'études ECOGEA afin d'étudier plusieurs solutions d'aménagement.

Le conseil municipal a retenu la solution du bras de contournement en rive droite du seuil permettant la migration des poissons, avec la réalisation de la passe à poissons, et le souhait de garder le mode de gestion actuel du barrage (gestion estivale : seuil gonflé pour proposer une zone de baignade en amont de l'ouvrage et gestion hivernale seuil dégonflé).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'études ECOGEA a remis son rapport de la dernière phase de cette opération (étude de projet et dossier réglementaire) le 11 janvier 2021. Le conseil municipal a été destinataire du rapport d'étude.

Le bureau d'étude ECOGEA, dans son projet, propose l'abaissement de la cote de gestion de la retenue de 25 cm en gestion estivale par rapport à la cote légale maximale. La future cote de ligne d'eau sera donc à -0.25 cm à la règle limnimétrique apposée en rive gauche de l'ouvrage correspondant à la cote 41.49 m NGF.

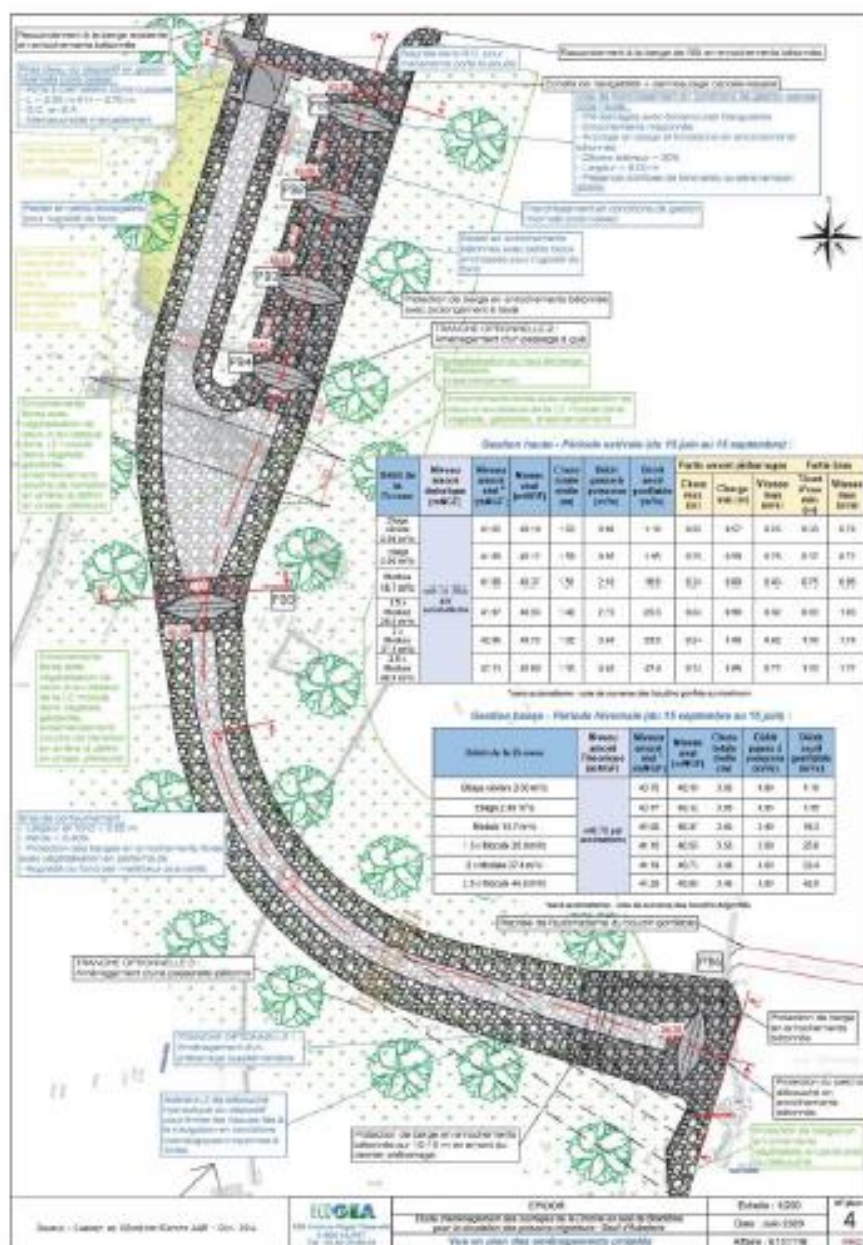
Monsieur le Maire présente la note du bureau d'étude ECOGEA aux membres du conseil municipal.

# RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE SITE D'AUBETERRE SUR LA DRONNE

## Incidences de l'abaissement de la cote de gestion de la retenue de 25 cm en gestion estivale

### 1. CALAGE ET ADAPTABILITÉ AUX VARIATIONS DE LIGNE D'EAU DU DISPOSITIF ACTUELLEMENT PROJETÉ

Le dispositif consiste en l'aménagement d'une rivière de contournement présentant en tête une porte busquet ouverte en période hivernale (cote de gestion basse). Le projet actuellement projeté est décrit dans le rapport ECOGEA de Mars 2020<sup>1</sup>.



### Gestion haute – Période estivale du 15 juin au 15 septembre

Le dispositif sera calé pour fonctionner en période d'étiage sévère de la Dronne (soit un débit d'environ 2.00 m<sup>3</sup>/s). Ceci est considéré avec les boudins gonflés totalement comme pratiquée actuellement par la commune (pas d'asservissement).

Débit de la Dronne	Niveau amont théorique (mNGF)	Niveau amont réel * (mNGF)	Niveau aval (mNGF)	Chute totale réelle (m)	Débit passe à poissons (m <sup>3</sup> /s)	Débit seuil gonflable (m <sup>3</sup> /s)	Partie amont Prébarrages			Partie bras	
							Chute max (m)	Charge ech min (m)	Vitesse moy (m/s)	Tirant d'eau min (m)	Vitesse moy (m/s)
Etiage sévère 2.00 m <sup>3</sup> /s	≤41.74 (RN) par automatisme	41.65	40.10	1.55	0.90	1.10	0.25	0.57	0.25	0.50	0.70
Etiage 2.90 m <sup>3</sup> /s		41.68	40.12	1.56	0.95	1.95	0.25	0.59	0.25	0.52	0.72
Module 18.7 m <sup>3</sup> /s		41.88	40.37	1.51	2.10	16.6	0.24	0.80	0.43	0.75	0.95
1.5 x Module 28.0 m <sup>3</sup> /s		41.97	40.55	1.42	2.75	25.3	0.24	0.90	0.52	0.85	1.05
2 x Module 37.4 m <sup>3</sup> /s		42.05	40.73	1.32	3.50	33.9	0.24	1.00	0.62	1.00	1.10
2.5 x Module 46.8 m <sup>3</sup> /s		42.13	40.80	1.33	4.40	42.4	0.24	1.05	0.72	1.10	1.22

(\*) Cote pessimiste\_ sans remise en état de l'asservissement des boudins gonflables

### Gestion basse – Période hivernale du 15 septembre au 15 juin

Le dispositif sera calé pour fonctionner en période d'étiage sévère de la Dronne sur la période de gestion basse du seuil. Ceci est considéré avec une les boudins gonflables abaissés comme pratiquée actuellement par la commune (pas asservissement).

Débit de la Dronne	Niveau amont Théorique (mNGF)	Niveau amont réel * (mNGF)	Niveau aval (mNGF)	Chute totale réelle (m)	Débit passe à poissons (m <sup>3</sup> /s)	Débit seuil gonflable (m <sup>3</sup> /s)
Etiage sévère 2.00 m <sup>3</sup> /s	≤40.75 par automatisme	40.75	40.10	0.65	0.90	1.10
Etiage 2.90 m <sup>3</sup> /s		40.77	40.12	0.65	0.95	1.95
Module 18.7 m <sup>3</sup> /s		41.00	40.37	0.63	2.40	16.3
1.5 x Module 28.0 m <sup>3</sup> /s		41.10	40.55	0.55	3.00	25.0
2 x Module 37.4 m <sup>3</sup> /s		41.19	40.73	0.46	4.00	33.4
2.5 x Module 46.8 m <sup>3</sup> /s		41.26	40.80	0.46	4.80	42.0

(\*) Cote pessimiste\_ sans remise en état de l'asservissement des boudins gonflables

## 2. INCIDENCES SUR LE DISPOSITIF D'UN ABAISSEMENT DE LA COTE DE GESTION ESTIVALE DE 25 CM

La commune d'Aubeterre souhaite regarder la faisabilité d'abaisser la cote de gestion de la retenue de 25 cm.

Elle a également entrepris des travaux sur la gestion des boudins gonflables permettant ainsi de garantir un asservissement possible de la cote de retenue.

Ainsi, sur cette base, la commune souhaite assurer éventuellement une gestion de la retenue de la manière suivante :

- Gestion haute – Période estivale du 15 juin au 15 septembre :  
Maintien d'une retenue  $\leq 41.50$  mNGF
- Gestion basse – Période hivernale du 15 septembre au 15 juin :  
Maintien d'une retenue  $\leq 40.75$  mNGF

Cet écart de niveau d'eau de 75 cm entre les deux modes de gestion reste beaucoup trop important que le marnage admissible (trentaine de cm) pour pouvoir envisager un dispositif de franchissement classique (sans une double entrée hydraulique).

En effet la possibilité d'éviter une double entrée (avec système d'organe mobile en tête), ne peut passer que par une réduction de la cote de gestion estivale, couplé à une hausse de la cote de gestion de la retenue en période hivernal à 41.10 mNGF.

Pour plus de détails, voir par exemple :

- ECOGEA pour EPIDOR, Février 2016. Etude d'aménagement des ouvrages de la Dronne en aval de Brantôme pour la circulation des poissons migrateurs\_ Seuil d'Aubeterre sur la Dronne\_ État des lieux et Esquisses d'aménagement. Rapport ECOGEA n° E131116 (Aubeterre- Esquisse) – Février 2016
- EPIDOR, SIAH Tude Dronne aval, Mai 2017. Compte-rendu d'essai et applications pour la gestion du seuil gonflable d'Aubeterre-sur-Dronne dans la perspective d'un aménagement de franchissement piscicole,
- Présentation et Compte-rendu de la réunion du 24 mai 2017 : Continuité écologique et nautique sur la Dronne / Point sur la gestion du seuil gonflable d'Aubeterre en lien avec les perspectives d'aménagement.

Aussi, la réduction du niveau en étiage ne pourra qu'impacter que de manière peu significative le type, l'emprise et le montant des aménagements décrits dans le rapport ECOGEA de Mars 2020.

Cet abaissement de 25 cm permettra toutefois de supprimer un seuil en enrochements bétonnés en amont. Le montant des travaux pourrait ainsi s'élever à environ 480-485 K€ TTC, au lieu de 495 K€ TTC prévu initialement.

**Chiffrage cout de l'opération : sans abaissement de la cote de gestion estivale**

TRANCHE FERME				
DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Préparation, installation chantier et études d'exécution</b>				
Installation chantier, aménagement des accès à la zone de travaux, elagage/abattage	Ft	1	15 000 €	15 000 €
Constat d'huisier	Ft	1	1 500 €	1 500 €
Etudes, Calcul B.A., essais et plans d'exécution, sondages géotechniques	Ft	1	10 000 €	10 000 €
Batardeaux, piste d'accès en cours d'eau, dérivation des eaux, pompage	Ft	1	30 000 €	30 000 €
Pêches électriques de sauvetage	Ft	1	2 000 €	2 000 €
			<b> Sous total</b>	<b> 68 600 €</b>
<b>Aménagement du bras de contournement</b>				
<u>Terrassement général et dépose d'existant</u>				
Terrassement général du bras et remblaiement sur site de la mare	Ft	1	15 000 €	15 000 €
<u>Réalisation du bras en partie amont</u>				
Protections de berges et radier en enrochements bétonnés au droit de la prise d'eau du bras - Dronne	m3	60	150 €	9 000 €
Aménagement de pré-barrages (pré-barrage en enrochements maçonnés, protections de berge et fondation en enrochements bétonnés)	Ft	4	6 000 €	24 000 €
Protections de berges en enrochements bétonnés des prises d'eau au PB5	m3	300	150 €	45 000 €
Protections de berges en enrochements libres végétalisés des prises d'eau au PB5	m3	125	120 €	15 000 €
Radier en enrochements bétonnés avec galets/petits blocs enchassés pour rugosité de fond entre les prébarrages	m3	100	150 €	15 000 €
<u>Partie intermédiaire et aval du bras de contournement</u>				
Aménagement de pré-barrages (pré-barrage en enrochements maçonnés, protections de berge et fondation en enrochements bétonnés)	Ft	2	6 000 €	12 000 €
Protections de berges en enrochements libres	m3	300	110 €	33 000 €
Protections de berges en enrochements végétalisés (pierres concassées, terre végétale, lits de branches et géotextile compris)	m3	100	120 €	12 000 €
Radier en galets/petits blocs pour rugosité de fond	m3	60	80 €	4 800 €
Protections de berges et radier en enrochements bétonnés au droit du débouché bras - Dronne	m3	100	150 €	15 000 €
<u>Equipements associés au bras de contournement</u>				
Aménagement d'une porte busquée au niveau de la vole droite du dispositif (y compris massifs B.A. et système de manœuvre)	Ft	1	50 000 €	50 000 €
Echelle limnimétrique au barrage	u	1	500 €	500 €
Panneautage CK + échelle navigabilité	Ft	1	2 500 €	2 500 €
<u>Revégétalisation en haut de berges du bras de contournement</u>				
Ensemencement	m²	800	2 €	1 600 €
Plantations arbustives en haut de berge	Ft	1	8 000 €	8 000 €
			<b> Sous total</b>	<b> 282 400 €</b>
<b>Travaux annexes</b>				
Protections de berges en enrochements végétalisés de la berge rive droite de la Dronne en aval du dispositif (pierres concassées, terre végétale, lits de branches et géotextile compris)	m3	80	120 €	9 600 €
Reprise du fossé rive droite de la Dronne	Ft	1	6 000 €	6 000 €
Maintien en eau du plan d'eau pédagogique par l'intermédiaire d'une buse	Ft	1	6 000 €	6 000 €
			<b> Sous total</b>	<b> 21 600 €</b>
<b>Remise en état et plan de récolement</b>				
Remise en état du site et des accès	Ft	1	4 000 €	4 000 €
Dossier des Ouvrages Exécutés	Ft	1	3 000 €	3 000 €
			<b> Sous total</b>	<b> 7 000 €</b>
<b>TOTAL TRANCHE FERME HT</b>				<b>349 500 €</b>
<b>MOE (ACT, VISA, DET, AOR)</b>				<b>25 000 €</b>
<b>Divers et Imprévus</b>				<b>17 000 €</b>
<b>Compléments topographiques</b>				<b>3 000 €</b>
<b>TVA (20 %)</b>				<b>78 900 €</b>
<b>TOTAL TRANCHE FERME TTC</b>				<b>473 400 €</b>
<b>arrondi à</b>				<b>474 000 €</b>

TRANCHES OPTIONNELLES				
DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Tranche optionnelle 1 : Réalisation d'un prébarrage supplémentaire dans le bras de contournement	Unité	1	6 000 €	6 000 €
Tranche optionnelle 2 : Aménagement d'un passage à quai dans le bras de contournement	Unité	1	15 000 €	15 000 €
Tranche optionnelle 3 : Aménagement d'une passerelle piétonne en partie aval du bras de contournement	Unité	1	12 000 €	12 000 €
			<b>Total</b>	<b>33 000 €</b>

**Chiffrage cout de l'opération : abaissement de la cote de gestion estivale de 25cm**

TRANCHE FERME				
DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
<b>Préparation, installation chantier et études d'exécution</b>				
Installation chantier, aménagement des accès à la zone de travaux, élagage/abattage	Pt	1	15 000 €	15 000 €
Constat d'huissier	Pt	1	1 500 €	1 500 €
Etudes, Calcul B.A., essais et plans d'exécution, sondages géotechniques	Pt	1	10 000 €	10 000 €
Batardeaux, piste d'accès en cours d'eau, dérivation des eaux, pompage	Pt	1	30 000 €	30 000 €
Pêches électriques de sauvetage	Pt	1	2 000 €	2 000 €
			<b>Sous total</b>	<b>68 500 €</b>
<b>Aménagement du bras de contournement</b>				
<u>Terrassement général et élévation d'existant</u>				
Terrassement général du bras et remblaiement sur site de la mare	Pt	1	15 000 €	15 000 €
<u>Réalisation du bras en partie amont</u>				
Protections de berges et radier en enrochements bétonnés au droit de la prise d'eau du bras - Dronne	m3	60	150 €	9 000 €
Aminagement de pré-barrages (pré-barrage en enrochements maçonnés, protections de berge et fondation en enrochements bétonnés)	Pt	3	6 000 €	18 000 €
Protections de berges en enrochements bétonnés des prises d'eau au PBS	m3	300	150 €	45 000 €
Protections de berges en enrochements libres végétalisés des prises d'eau au PBS	m3	125	120 €	15 000 €
Radier en enrochements bétonnés avec galets/petits blocs enchassés pour rugosité de fond entre les prébarrages	m3	100	150 €	15 000 €
<u>Partie intermédiaire et aval du bras de contournement</u>				
Aminagement de pré-barrages (pré-barrage en enrochements maçonnés, protections de berge et fondation en enrochements bétonnés)	Pt	2	6 000 €	12 000 €
Protections de berges en enrochements libres	m3	300	110 €	33 000 €
Protections de berges en enrochements végétalisés (pierres concassées, terre végétale, lits de branches et géotextile compris)	m3	100	120 €	12 000 €
Radier en galets/petits blocs pour rugosité de fond	m3	60	80 €	4 800 €
Protections de berges et radier en enrochements bétonnés au droit du débouché bras - Dronne	m3	100	150 €	15 000 €
<u>Équipements associés au bras de contournement</u>				
Aminagement d'une porte busquée au niveau de la voie droite du dispositif (y compris massifs B.A. et système de manœuvre)	Pt	1	50 000 €	50 000 €
Echelle linnéométrique au barrage	u	1	500 €	500 €
Panneautage CK + échelle navigabilité	Pt	1	2 500 €	2 500 €
<u>Revégétalisation en haut de berges du bras de contournement</u>				
Ensemencement	m²	800	2 €	1 600 €
Plantations arbustives en haut de berge	Pt	1	7 000 €	7 000 €
			<b>Sous total</b>	<b>266 400 €</b>
<b>Travaux annexes</b>				
Protections de berges en enrochements végétalisés de la berge rive droite de la Dronne en aval du dispositif (pierres concassées, terre végétale, lits de branches et géotextile compris)	m3	80	120 €	9 600 €
Reprise du fossé rive droite de la Dronne	Pt	1	5 000 €	5 000 €
Maintien en eau du plan d'eau pédagogique par l'intermédiaire d'une buse	Pt	1	6 000 €	6 000 €
			<b>Sous total</b>	<b>20 600 €</b>
<b>Remise en état et plan de ruissellement</b>				
Remise en état du site et des accès	Pt	1	4 000 €	4 000 €
Dossier des Ouvrages Exécutés	Pt	1	3 000 €	3 000 €
			<b>Sous total</b>	<b>7 000 €</b>
<b>TOTAL TRANCHE FERME HT</b>				<b>341 500 €</b>
MOE (ACT, VISA, DET, AOR)				22 000 €
Divers et Imprévu				15 000 €
Compléments topographiques				3 000 €
TVA (20 %)				76 300 €
<b>TOTAL TRANCHE FERME TTC</b>				<b>457 800 €</b>
arrondi à				<b>458 000 €</b>

TRANCHES OPTIONNELLES				
DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Tranche optionnelle 1 : Réalisation d'un prébarrage supplémentaire dans le bras de contournement	Unité	1	6 000 €	6 000 €
Tranche optionnelle 2 : Aminagement d'un passage à gué dans le bras de contournement	Unité	1	15 000 €	15 000 €
Tranche optionnelle 3 : Aminagement d'une passerelle piétonne en partie aval du bras de contournement	Unité	1	12 000 €	12 000 €
			<b>Total</b>	<b>33 000 €</b>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la rivière "Dronne" a été classée le 7 octobre 2013 au titre de l'article L.214-17-2 du code de l'environnement avec une obligation de rétablir la continuité écologique pour tous les propriétaires d'ouvrages hydrauliques.

La commune d'Aubeterre-sur-Dronne, propriétaire d'un ouvrage hydraulique sur le cours d'eau "la Dronne", est concernée par cette réglementation qui s'applique à cet ouvrage.

Elle s'est engagée dans l'étude groupée de restauration de la continuité écologique sur l'axe "la Dronne" portée par l'établissement public EPIDOR. Celui-ci a mandaté le bureau d'études ECOGEA afin d'étudier plusieurs solutions d'aménagement visant cette restauration de la continuité écologique au droit du seuil gonflable qui permet de générer le plan d'eau de la base nautique communale implantée en amont.

Il a été décidé en séance du conseil municipal du 06/06/2018 de retenir la solution du bras de contournement en rive droite du seuil permettant la migration des poissons, avec la réalisation de la passe à poissons avec la réalisation d'une rivière de contournement en rive droite (poissons et canoës/kayaks), tout en conservant le mode de gestion actuel du barrage (gestion estivale : seuil gonflé pour proposer une zone de baignade en amont de l'ouvrage et gestion hivernale : seuil dégonflé de façon à permettre le bon fonctionnement de l'usine hydroélectrique de Moulin Neuf ; gestion encadrée par un règlement d'eau : arrêté préfectoral du 25/03/1969, accord transactionnel du 12/10/1974).

Afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, la commune s'est engagée dans une opération coordonnée de rétablissement de la continuité écologique sur la Dronne.

Le bureau d'étude ECOGEA assure les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux liés aux poissons et aux canoës, opération qui sera inscrite au budget 2021 de la commune.

Dans ce cadre, la commune et le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval ont conclu un partenariat portant sur un accompagnement technique, à titre gracieux, permettant d'assurer le suivi des dossiers de la commune pour garantir la continuité écologique, en lien avec le bureau d'études ECOGEA et EPIDOR.

Après plus de quatre ans d'études, le projet arrive dans sa phase opérationnelle, puisque les dossiers projets ont été remis à la commune avec un programme de travaux qui a été chiffré.

Monsieur le Maire présente le programmes "Tranche ferme" et le coût des travaux au stade "PROJET" : 341 500,00 € H.T

Afin de permettre la réalisation des travaux en septembre 2022, il est nécessaire de lancer les différentes procédures des maintenant (demandes de subventions, instruction réglementaire, passation des marchés de travaux).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

**D'APPROUVER** le dossier phase "PROJET", préparé par le maître d'œuvre de l'opération,  
**DE L'AUTORISER** ou son représentant à lancer la procédure de marchés public de travaux correspondant à l'opération,

**DE SOLLICITER** l'ensemble des subventions nécessaires à la réalisation de cette opération,

**DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à déposer et signer l'ensemble des pièces des dossiers correspondant à la demande de subventions,

**DE L'AUTORISER**, ou son représentant, à déposer auprès de la Direction Départementale des territoires de Charente le dossier Loi sur l'eau correspondant à l'opération.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À la majorité (7 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre),

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

Pour mémoire, les coûts prévisionnels de l'opération :

Coût de l'opération	Montant	Financement	Montant
<b>• Détail des principaux postes :</b>		<b>• Contreparties publiques nationales :</b>	
⇒ Restauration de la continuité écologique au droit du barrage d'Aubeterre-sur-Dronne		⇒ Subventions publiques Région Nouvelle Aquitaine – Appel à projet "continuité écologiques " (80% du montant H.T)	331 600,00 €
• Honoraire, frais annexe et divers et imprévus	40 000,00 €	⇒ Autofinancement commune d'Aubeterre-sur-Dronne (20% du montant H.T.)	82 900,00 €
• Travaux tranche ferme	341 500,00 €		
• Travaux tranches optionnelles	33 000,00 €		
Coût total H.T.	414 500,00 €	Montant global du financement H.T.	414 500,00 €
T.V.A. 20,00 %	82 900,00€	TVA 20,00 %	82 900,00 €
<b>Coût total T.T.C.</b>	<b>497 400,00 €</b>	<b>Coût total T.T.C.</b>	<b>497 400,00 €</b>

## **Informations diverses**

### **Venue de Madame la Préfète de la Charente du 04/02/2021**

Monsieur le Maire remercie les membres de son conseil municipal qui étaient présents le jour de la venue de Madame la Préfète, le jeudi 4 février 2021. Ce fut l'occasion d'échanger avec elle sur les projets de la commune et de lui faire découvrir notre village. Elle fut ravie de cette visite.

Lors de cet échange, Madame la Préfète a mentionné que la commune pouvait trouver de l'aider auprès des établissements publics fonciers pour acquérir des biens.

Monsieur le Maire s'est renseigné sur cet organisme. Il existe dix établissements publics fonciers d'ÉTAT en France dont un dans la région nouvelle Aquitaine. Ils ont pour mission principale d'acquérir et de porter du foncier, donnent conseil et expertise techniques aux collectivités dans le cadre de projets d'intérêt général.

### **Compte-rendu de la rencontre du 09/02/2021 avec Madame la secrétaire générale de la Préfecture Nathalie VALLEIX**

Rendez-vous reporté au mercredi 10/02/2020 à 11h00 à la Préfecture.

### **Commission n°04 : compte-rendu des réunions du 26/01/2021 et du 03/02/2021**

La commission "culture et environnement" s'est réunie le mercredi 03/02/2021 à 14h00. Un compte rendu a été envoyé aux membres du conseil municipal. Madame Dominique GILSON, présidente de l'Association Anim'Aubeterre était présente, ainsi que Monsieur Xavier MAFFRE qui représentait l'Association Albaterra.

Ordre du jour :

- Agenda culturel 2021,
- Fleurissement et Label "Villes et Villages fleuris", compte rendu réunion du 26/01/2021
- Label "Ville et Métier d'art".

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier MAFFRE pour exposer le travail de la commission.

La commission a travaillé sur l'agenda culturel de la saison 2021. Monsieur Xavier MAFFRE rappelle que les manifestations sont organisées par les associations du village, mais elles sont soutenues par la commune par le versement de subventions, prêt de matériels et une aide du personnel du service technique.



Dates de l'agenda culturel :

- 13 au 16 mai : Ascension des arts
- 19 juin : fête de la musique (scène ouverte)
- 14 juillet : concert festif Trad groupe Moiz'bat
- 18 juillet : concert "chantons sous les ponts" à la Base de Loisirs,
- 24 et 25 juillet : fêtes de la Saint-Jacques,
- 25 et 27 août : concert piano du lac à la Base de Loisirs
- 18 et 19 septembre : festival des potiers
- Concerts église souterraine Saint-Jean :
  - o 23 juillet : musique du monde
  - o 28 juillet chant lyrique
  - o 5 août quatuor Argentin
  - o 9 août piano et violon
  - o 19 ou 20 août concert Viooschool

Monsieur Xavier MAFFRE précise qu'il n'a pas encore de date de fixée par l'association Coopération pour organiser un marché nocturne au mois d'août. Madame Clémence CADIOT doit contacter son Président Monsieur Charles CRAMAILH.

Le Marché nocturne est un gros évènement en saison touristique, il a lieu au cœur du village et nécessite beaucoup de bénévoles pour son organisation.

L'organisation de ce marché nocturne pourrait rassembler les associations du village afin de prêter main forte à l'association Coopération.

Monsieur Xavier MAFFRE explique que la communication des évènements est essentielle. Elle se fera comme les années précédentes par les annonces dans les journaux et les réseaux sociaux, avec une nouveauté cette année par l'installation de kakemonos aux entrées du village pour annoncer les manifestations.

Madame Anne-Marie ALÉPÉE prendra contact avec Madame Nina EVERTS pour demander son aide en tant que graphiste afin de concevoir les kakemonos et améliorer la communication.

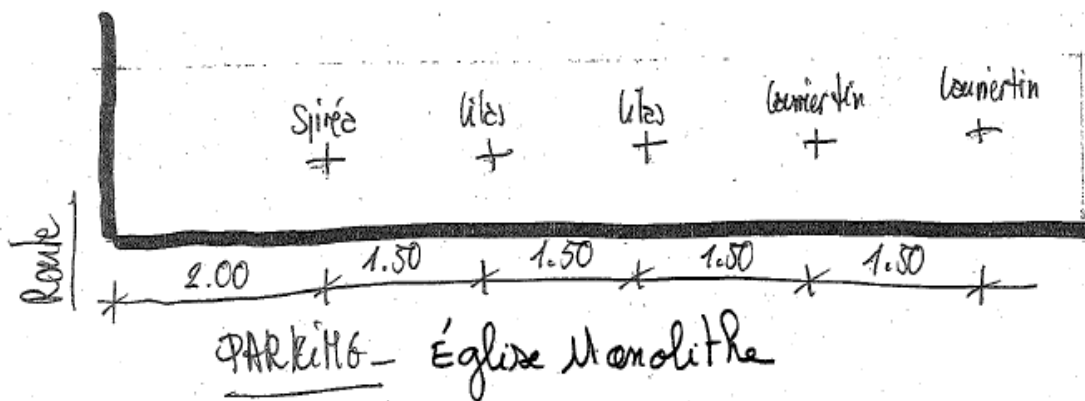
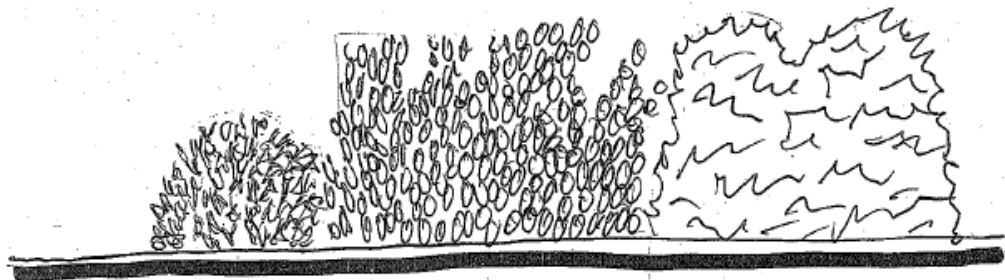
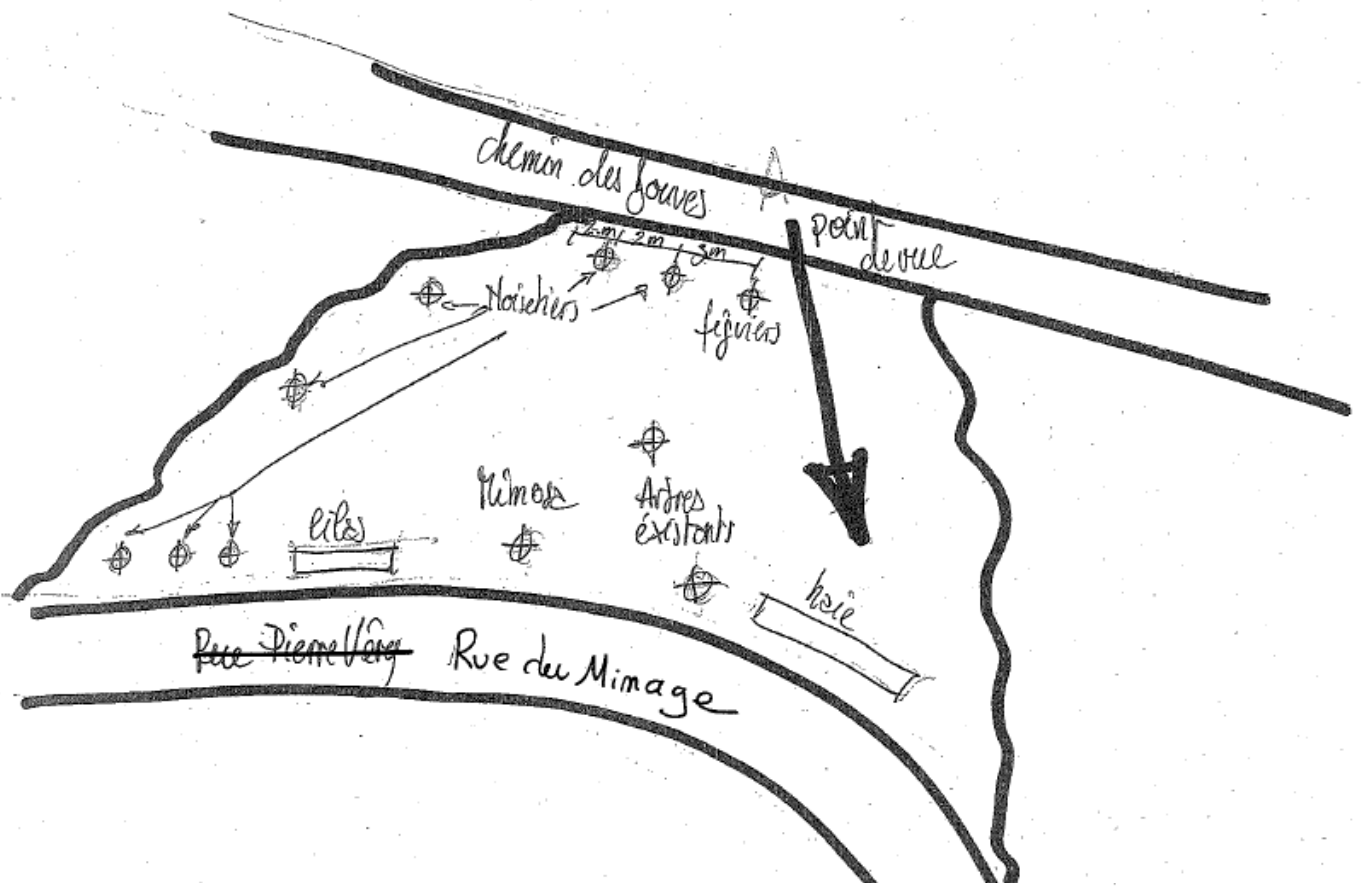
Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal, les membres du conseil municipal étaient invités à participer à la réunion d'information concernant le Label des « Villes et Village Fleuris" le 26 janvier 2021.

Cette réunion était animée par Evelyne CHAMINADE chargée de mission "Label Villes et Villages fleuris" du comité régional du tourisme de la région Nouvelle Aquitaine, accompagnée de Madame Marie-Cécile BERNARD animatrice du label au conseil départemental de la Charente et de Jérôme MOREAU chargé de mission environnement au Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois.

La commune va mettre en œuvre des travaux d'aménagement paysager. Pour cette année, elle va commencer par :

- l'aménagement du jardin rue du minage en face de l'E.H.P.A.D. "Ancien Couvent des Minimes" en dessous du chemin des douves,
- la création d'une haie au parking de l'église souterraine Saint-Jean.

Un devis a été demandé à Monsieur Daniel BOUCHERIE jardinier à Châtignac pour l'aménagement des deux lieux.



Projet n°1

## Une haie pour le parking de la rue Saint Jean

Je vous propose la plantation d'une haie d'arbustes fleuris et mellifères, sur une palette de tons blanc / rose / violet.

Plantes : Spirée (Spiraea), Lilas (Syringa vulgaris), Laurier tin (Viburnum tinus)

Préparation du terrain : services techniques.

Amendement : incorporation de 3 sacs de terreau à la plantation + paillage avec broyat de bois.

Devis fournitures, réalisé par l'entreprise Constantin :

<u>BLANC &amp; ROSE.</u>	2 Lauriers Tin à 8,50€	17,00
	2 Lilas à 16,00€	32,00
	1 Spirée à 12,00€	12,00
	3 sacs terreau à 12,00€	36,00
	<b>TOTAL FOURNITURES</b>	<b>87,00€</b>

Projet n°2

## Plantations dans le secteur de la maison de retraite

Objectifs : recadrer la vue offerte depuis le chemin des douves, embellir un espace proche de la maison de retraite.

Plantes : Mimosa, Noisetiers, et Figuier. Le Mimosa près de la route, non loin de Lilas déjà présents. Les noisetiers et le figuier en tant que plantes indigènes, assurant une transition avec la nature sauvage.

Préparation du terrain : services techniques.

Amendement : incorporation de 4 sacs de terreau à la plantation + paillage avec broyat de bois.

Devis fournitures réalisé par l'entreprise Constantin :

7 noisetiers à 16,00€	112,00
1 Mimosa 30,00€	30,00
1 figuier à 35,00€	35,00
4 sacs terreau à 12,00€	48,00
<b>TOTAL FOURNITURES</b>	<b>225,00€</b>

Devis intervenant:

Forfait déplacement (44km aller retour)	2 AR à 20€	40,00
Repérage, devis, conception	2 heures à 30€	60,00
Participation à la plantation	1 heure à 30,00€	30,00
	<b>TOTAL INTERVENANT</b>	<b>130,00€</b>

**TOTAL 2 PROJETS : 442,00€**

Le conseil municipal valide les deux projets d'aménagements. Les arbres seront pris à l'entreprise Constantin.

L'idée de ce projet est de faire participer les habitants du village à la plantation des arbres avec les membres du conseil municipal qui le souhaitent. Passer un moment convivial.

Madame Agnès BIZIERE, directrice de l'E.H.P.A.D. "Ancien Couvent des Minimes" donne à la commune deux tables de pique-nique. Le conseil municipal envisage de les installer dans le jardin qui sera aménagé en face de l'E.H.P.A.D. Un banc sera aussi installé.

Le passage qui relie le Chemin des Douves et la rue du Minage sera réhabilité en pente douce.

Monsieur Xavier MAFFRE informe le conseil municipal qu'avec Monsieur le Maire, ils ont rencontré le responsable du label "Villes et Métiers d'Art".

La commune est éligible à ce label. Elle serait la plus petite commune détentrice de ce label.

Ce label est une marque d'engagement en faveur des métiers d'arts.

Les villes détentrices du label s'engagent à favoriser l'installation de professionnels des métiers d'art dans la ville. Elles organisent des actions de communication et de promotion des métiers d'art, développent le tourisme culturel, favorisent les actions auprès des publics scolaire et accompagnent les actions de formations.

### FDAC 2021 : Programme de travaux de voirie

Lors de la séance du conseil municipal du 24/11/2020, il a été décidé de programmer le chemin rural n°3 de la Croix des Gardelles à la prairie pour les travaux de voirie, Chemin rural qui relie le village de "Baise- Vigne" au lieu-dit "Le Poulard".

Les travaux sont estimés à 11 199,84 € TTC. En appliquant le règlement institué par la communauté de communes le fonds de concours serait de 5 099,31 €. La commune dispose d'un fond de concours fixé par la communauté de communes de 3 702,07 €.

Le conseil municipal décide de reporter ce programme voirie sur l'année 2022, afin de cumuler les deux enveloppes 2021 et 2022 pour pouvoir réaliser l'intégralité du programme estimé.



### ESTIMATION DE TRAVAUX DE VOIRIES Ctés de Cnes LAVALETTE TUDE DRONNE

PROPOSITION SUR PROGRAMME 2021  
Prix bordereau de SCOTPA - Accord-cadre 2020-2023

Commune d'AUBETERRE/DRONNE

2021/1 Rue/Voie : VC n°3 de la croix des Gardelles à la prairie (réparations et bicouche)

attention, problème évacuation des eaux de pluie constaté, nécessité de faire des saignées vers les fossés

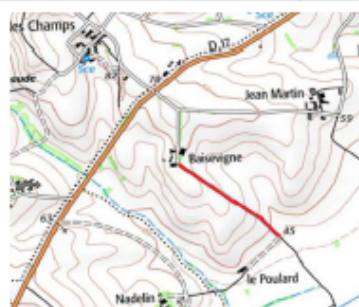
Longueur en ml : 520,00 Largeur en ml : 2,65 en moyenne

N° Prtx	Désignation des prestations	Prix Unitaire	Unité	Quantité	Montant H.T.
1.01a	Installation et signalisation pour chantier de revêtement	150,00 €	U	1,00	150,00 €
1.02	Feux tricolore	30,00 €	J		0,00 €
1.03	Alémat B15C18	50,00 €	J		0,00 €
1.05	Décapage cordon central	3,50 €	ml	420,00	1 470,00 €
1.06	Dérasement d'accotement avec évacuation	1,90 €	ml		0,00 €
1.08	Déflagage de chaussée	0,90 €	ml		0,00 €
2.01a	Exécution de purge pour surface <25 m²	22,00 €	m²		0,00 €
2.02	Rabotage de chaussée	4,50 €	m²		0,00 €
2.04	Terrassement en déblai	15,00 €	m³		0,00 €
2.05	Evacuation des déblais	9,00 €	m³		0,00 €
2.08	Terrassement et épaulement de chaussée	16,00 €	m²		0,00 €
2.10	Scarification de chaussée et reprofilage calcaire 0-31,5	3,50 €	m²		0,00 €
3.01b	Fondation calcaire 0-31,5 (la Tonne)	25,00 €	T		0,00 €
3.03	Imprégnation à l'émulsion de bitume 65%	1,30 €	m²		0,00 €
3.05	Réparation de chaussée au PATA	3,90 €	m²		0,00 €
3.06b	Fourniture et pose de béton bitumeux dosé à 100kg/m²	9,50 €	m²		0,00 €
3.08	Reprofilage chaussée en grave 0-31,5	30,00 €	T	55,00	1 650,00 €
3.09	Reprofilage chaussée en grave 0-31,5 + monocouche pré-gravillonne	7,00 €	m²		0,00 €
4.01	Exécution d'emplois partiels à l'émulsion	1 400,00 €	T		0,00 €
4.02	Couche d'accrochage sous enrobé	0,80 €	m²		0,00 €
4.04a	Enduit monocouche	1,90 €	m²		0,00 €
4.04b	Enduit bicouche	3,40 €	m²		0,00 €
4.04c	Enduit bicouche pré-gravillonné	4,40 €	m²	1 378,00	6 063,20 €
4.04e	Enduit tricouche	5,00 €	m²		0,00 €
4.05	Pré-gravillonnage	0,70 €	m²		0,00 €
5.01	Fourniture, réglage terre sur accotements	3,50 €	m²		0,00 €
5.02	Curage fossé avec évacuation	4,00 €	ml		0,00 €
6.02	bordures A2	30,00 €	ml		0,00 €
6.08a	raccordement chaussée	8,00 €	m²		0,00 €
6.16	Mise à la cote de regard Ø 1000	150,00 €	U		0,00 €
6.18	Mise à la cote de bouche à clé	35,00 €	U		0,00 €
6.21	F et Mise en œuvre de béton	180,00 €	m3		0,00 €

SOMME A VALOIR IMPREVUS, révision	0,00 €
MONTANT € H.T.	9 333,20 €
T.V.A 20%	1 866,64 €
PREVISION € T.T.C.	11 199,84 €

Date 29 Janvier 2021

Le maître d'œuvre



## **Inondation Base de Loisirs du 02/02/2021**

Monsieur le Maire rappelle que d'abondantes précipitations ont touché le bassin de la Dronne ces derniers jours et une crue importante s'est formée. La Base de Loisirs de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne a été touchée par les inondations.

Les travaux à prévoir sont :

- Réfection de la clôture qui sépare le camping et la Base de Loisirs, par le service technique.,
- Réhabilitation des allées et du parking de la salle des fêtes.

Un devis sera demandé à l'entreprise DÉSSERT de Palluau pour les travaux de réhabilitation des allées et du parking.

Les membres du conseil municipal font le constat que les mobil homes laissés par les gérants du camping ont tous pris l'eau. Monsieur le Maire rappelle que le camping est en zone inondable. Les mobil homes doivent être enlevés en période hivernale pour éviter que le matériel soit endommagé. Cette exigence est clairement exprimée dans la convention liant la commune et les concessionnaires.

Une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera déposée auprès de la préfecture.

## **Calendrier des prochaines réunions du conseil municipal**

Dates des réunions du Conseil municipal pour 2021 :

- |   |       |            |              |
|---|-------|------------|--------------|
| - | Mardi | 16/03/2021 | 18 heures 00 |
| - | Mardi | 06/04/2021 | 18 heures 00 |
| - | Mardi | 18/05/2021 | 18 heures 30 |
| - | Mardi | 15/06/2021 | 18 heures 30 |

## **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe que les travaux de ravalement de façade de l'immeuble 3 Place Ludovic Trarieux, appartenant à Monsieur Raphaël MIGNON débuteront le 18/02/2021.
- Madame Clémence CADIOT fait part que Monsieur Dominique KLEIN nouvel habitant d'Aubeterre au 12 rue Saint-Jean, propose de donner quarante chaises de spectacle à la commune. Le conseil Municipal accepte cette donation et remercie Monsieur Dominique KLEIN.
- Monsieur le Maire informe de la visite de Monseigneur GOSSELIN évêque d'Angoulême, jeudi 10 février 2021 à Aubeterre. Durant cette visite le tableau de la "Vierge à l'Enfant", juste restauré, lui sera présenté.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures et vingt minutes.

<b>Conseillers municipaux présents</b>	<b>Signatures</b>
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	Pouvoir pour Mme JONQUA-MARTIN Marylène
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	